



CENTRE D'EXCELLENCE DE L'HABITAT





Contexte et justification

Dans un contexte régional marqué par une urbanisation rapide, une pression croissante sur le foncier et une demande accrue en logements décents, l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et ses États membres sont confrontés à des défis majeurs en matière de planification urbaine, de régulation foncière et de production d'un habitat inclusif, résilient et durable. C'est dans cette perspective que le Gouvernement du Burkina Faso, avec l'appui technique et institutionnel de la Commission de l'UEMOA et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a procédé le 30 mai 2025 à la création officielle de l'Institut « Centre d'Excellence de l'Habitat » (CEH). Rattaché à l'Université Joseph KI-ZERBO, ce Centre est conçu comme une plateforme régionale de référence, dédiée à la recherche-action, à la production de données

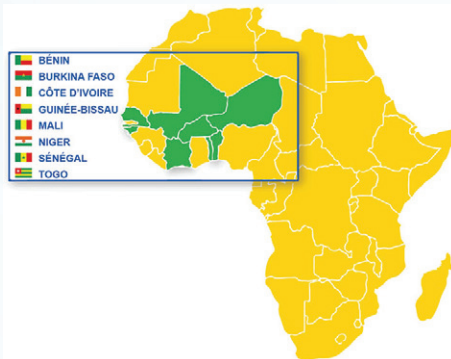
stratégiques, au renforcement des capacités, à la formation professionnelle spécialisée, ainsi qu'à l'assistance technique aux institutions publiques et privées actives dans le secteur de l'habitat.

Le CEH a pour vocation de devenir un levier structurant pour accompagner la transformation durable des politiques de logement, d'aménagement du territoire et de gestion foncière dans l'espace UEMOA. Il entend répondre à l'urgence de disposer d'un cadre intégré d'expertise, de veille, d'innovation et de conseil stratégique, en lien direct avec les enjeux territoriaux, les aspirations des populations et des institutions publiques et privées. Au-delà de sa création administrative, le fonctionnement effectif du CEH repose sur une opérationnalisation coordonnée, inclusive et progressive.

Date de création

Par arrêté n°2025-0172/MESRI/SG/UJKZ du 30 mai 2025, le gouvernement burkinabè a procédé à la création de l'Institut « Centre d'Excellence de l'Habitat » à l'Université Joseph KI-ZERBO. Cette création est motivée en partie par la correspondance N°1069 /2025/DATC/DC/DAT/0101 du 18 février 2025 du Commissaire de l'UEMOA chargé du Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Transports relative à l'opérationnalisation du Centre d'Excellence de l'Habitat de l'UEMOA.

Les activités du CEH couvrent tous les pays membres de l'UEMOA conformément aux engagements contractés avec la Commission de l'UEMOA.



Mission

Assurer la recherche-action, le développement et la diffusion de connaissances, le renforcement de capacités des acteurs et la création de compétences nouvelles en vue de la prise en charge des problématiques liées à l'habitat dans ses différentes dimensions notamment l'aménagement du territoire, la gestion foncière et immobilière et le financement du logement dans l'espace UEMOA.



Objectifs



Faire du CEH une institution internationale de formation universitaire reconnue par les instances internationales de l'enseignement supérieur. Ainsi, le CEH délivrera des formations diplômantes à différents niveaux : Certificats, Master et Doctorat ;



Alimenter une plateforme d'indicateurs et de données pour améliorer la connaissance du secteur dans l'espace UEMOA ;



Améliorer la connaissance du secteur de l'habitat et du logement dans chaque pays de l'UEMOA à travers une recherche appliquée devant permettre d'identifier les bonnes pratiques à l'échelle sous-régionale ;



Apporter une assistance technique aux institutions publiques et privées sur les questions de foncier, de logement et d'aménagement du territoire.

Axes stratégiques

Axe 1



Renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de l'habitat, du foncier et du logement à travers des formations certifiantes et diplômantes ;



Axe 2

Production et diffusion de connaissances à travers la plateforme d'indicateurs et de données dans le domaine de l'habitat, du foncier et du logement ;

Axe 3



Développement de la recherche-appliquée dans le domaine de l'habitat et de l'immobilier ;

Axe 4



Appui conseil aux institutions publiques/privées nationales, sous-régionales et internationales sur les questions du foncier et du logement ;

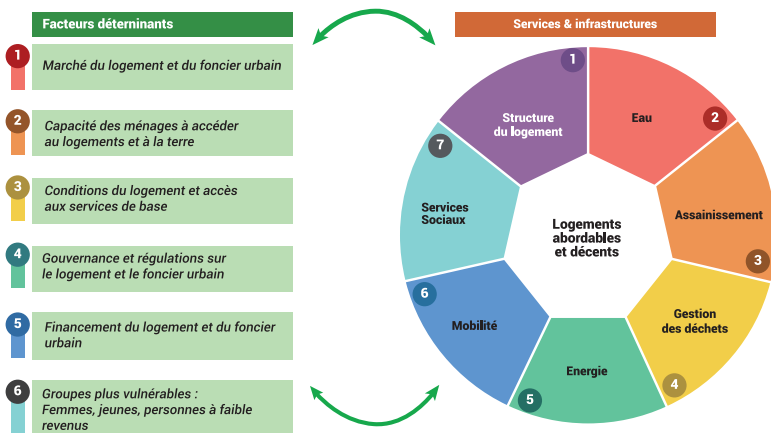
Axe 5



Développement de partenariats stratégiques.

Cadre conceptuel du CEH

FACTEURS DÉTERMINANTS DU LOGEMENT ABORDABLE ET DÉCENT



BENIN



BURKINA FASO



CÔTE D'IVOIRE



GUINÉE-BISSAU



MALI



NIGER



SÉNÉGAL



TOGO